



CHARTRE SUR LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE À PETITE TERRE ENTRE LES GESTIONNAIRES DE LA RÉSERVE NATURELLE DES ILETS DE PETITE TERRE ET TOUTE PERSONNE SE RENDANT SUR LA RÉSERVE NATURELLE DES ÎLETS DE PETITE TERRE

Plaisanciers, touristes

Préambule :

La réserve naturelle des îlets de Petite Terre a pour objectif de préserver l'intégrité des écosystèmes marins et terrestres. Afin d'assurer une fréquentation raisonnée et respectueuse des îlets, sans risque de dérangement et de dégradation pour les milieux, toute personne se rendant sur la réserve naturelle s'engage à respecter la réglementation de la réserve et à avoir un comportement adapté à ce site.

FÉPACI ET FÉPAÇA SONT DANS UN LAGON



- Pas d'introduction d'animaux ni de végétaux
- Pas de chasse, de pêche ni de prélèvement
- Pas de scooter des mers ni de ski nautique
- Pas de feu en dehors des endroits prévus à cet effet
- Interdiction de survoler la réserve en aéronef à moteur à une altitude inférieure à 300 mètres
- Interdiction de camper (sauf autorisation préfectorale)
- Interdiction de pratiquer toute activité industrielle et commerciale (sauf autorisation préfectorale précisée dans l'arrêté préfectoral 2012-308)
- Accès à Terre de Haut interdit
- Interdiction de jeter l'ancre
- Pas d'introduction d'animaux ni de végétaux